



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice	13
▪ Présents	11
▪ Votants	13

Objet : Tarifs des concessions cimetièrè

Délibération n°14/2025

Madame le Maire rappelle les tarifs votés lors de la séance du 11 avril 2024 et fait part de la volonté de la Commission des Finances qui s'est tenue le 20 mars dernier, de maintenir lesdits tarifs.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité éventuelle d'augmenter les tarifs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir la tarification suivante :

- Concessions funéraires d'un emplacement pour sépulture en pleine terre ou caveaux :
 - 15 ans : 120 €
 - 30 ans : 200 €
- Concessions avec caveaux-urnes (dimensions intérieures 60cm x 60 cm x 40cm) :
 - 15 ans : 600 €
 - 30 ans : 950 €
- Concessions dans le columbarium (dimensions intérieures 50cm x 29 cm x 40 cm) :
 - 15 ans : 700 €
 - 30 ans : 950 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.